

**DEPARTEMENT DE LA MARNE  
ARRONDISSEMENT D'EPERNAY  
COMMUNE DE MUTIGNY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 7 Octobre 2019**

L'an 2019, le 7 Octobre à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 30 09 2019, sous la présidence de Madame Marie-Claude REMY, Maire.

Membres en exercice : 11 Membres présents :8 Absent :0 Excusé : 3

**Nom des membres ayant participé au vote : J.SOMMER - C.BEGUINOT – X.HUSSON – C.LAPERSONNE – G.LHEUREUX – MC.REMY – JJ.RODHES – M.ZIMMERLIN**

Excusé : J.GODART, pouvoir à C.BEGUINOT – MJ.THIBAUT, pouvoir à JJ.RODHES – C.DROMARD, pouvoir à X.HUSSON

**Secrétaire de séance : C.LAPERSONNE**

**19-39**

**DELIBERATION**

**Portant création d'un poste d'agent technique polyvalent dans le cadre du dispositif  
Parcours Emploi Compétences (PEC)**

Dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences, un emploi est créé dans les conditions ci-après, à compter du 1er Novembre 2019

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat est placée sous la responsabilité du Conseil général.

Je vous propose donc de m'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec le Département et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 6 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 12 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **DECIDE** de créer un poste d'agent technique polyvalent dans le cadre du dispositif « Parcours emploi compétences ».
- **PRECISE** que ce contrat sera d'une durée initiale de 6 mois renouvelable dans la limite de 12 mois, après renouvellement de la convention.
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en oeuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Pour : 8+3 pouvoirs

Contre :

Fait le 7 Octobre 2019

Le Maire

Marie-Claude REMY

Envoyé en préfecture le 14/11/2019

Reçu en préfecture le 14/11/2019

Affiché le



ID : 051-215103656-20191007-201939-DE